

## Syndicat mixte de gestion de la Seine Normandie

Comité syndical  
Séance du 6 février 2023 à Douains - siège de Seine Normandie Agglomération

### Délibération n° 2023 02 09

#### Convention de mise à disposition d'un agent du Département de la Seine-Maritime

**Date de convocation** : 27 janvier 2023

**Délégués titulaires ou suppléants présents** :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Alain BAZILLE, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Yann LE FUR, Communauté d'Agglomération Seine Eure, suppléant

**Délégués titulaires excusés** :

- Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, titulaire
- Florent SAINT MARTIN, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire

**Pouvoirs** :

- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, pouvoir à M. BREUGNOT
- Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure, pouvoir à Frédéric DUCHÉ
- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à M. DEMAZURE
- Florent SAINT-MARTIN, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, pouvoir à M. DEMAZURE

**Secrétaire de séance** : Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération

**Carte** : Compétence principale - Art. 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	13	0	0	13
Voix	41	21	40	0	0	40

## Exposé des motifs

Le Président indique que conformément au tableau des effectifs, adopté le 14 novembre dernier, il convient de recruter un rédacteur pour la gestion comptable et administrative relative à la gestion des ouvrages de prévention des inondations.

À l'issue de la procédure de recrutement engagée début décembre, Mme Aminata DANSOKO, rédactrice principale, notamment en charge du volet administratif de la gestion des digues historiquement gérées par le Département de la Seine-Maritime à la Direction de l'Environnement, a été retenue.

En cohérence avec la procédure adoptée pour les autres agents du Département, il est proposé que le Département de la Seine-Maritime mette à disposition du syndicat Mme DANSOKO. Celle-ci étant également en charge d'autres thématiques au sein de la Direction de l'environnement, il est prévu une mise à disposition progressive au syndicat, le temps d'assurer son remplacement dans son service d'origine : maintien d'une petite quotité de temps au Département durant les 4 premiers mois puis mise à disposition complète pour une durée globale de deux ans.

## Délibération

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande modifiés par arrêté préfectoral du 30 décembre 2022 ;

Considérant le partenariat global entre le Département de la Seine-Maritime et le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande pour la mise à disposition des agents concernés au sein de la direction de l'environnement du Département,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'approuver la convention relative à la mise à disposition d'un fonctionnaire départemental auprès du le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande ci-annexée,
- D'autoriser le Président à signer la convention et ses éventuels avenants.

Le président du Syndicat mixte  
de gestion de la Seine Normande



Julien DEMAZURE